



PROCÈS-VERBAL de la réunion du deuxième Forum Ouvriers suivant le XXVI^e Congrès [26-FO-02], tenue le 11 juin 2015, à compter de 9 heures, au siège social du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec sis au 5100, boulevard des Gradins, à Québec, sous la présidence de la consœur LINA CHIASSON, représentante régionale politique (R-06).

OUVERTURE DU FORUM

La consœur LINA CHIASSON, présidente d'assemblée et représentante régionale politique (R-06), est assistée du confrère CHRISTIAN DAIGLE, vice-président national, ainsi que du confrère NORMAN PARADIS, représentant régional politique (R-01).

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE prononce l'allocution d'ouverture.

ORDRE DU JOUR (Amendé)

AUX FINS DE DÉCISION :

1. **Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle**
2. **Lecture et approbation de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal du Forum du 20 novembre 2014**

AUX FINS D'INFORMATION :

4. **Suivis du dernier Forum :**
 - A) 200 postes (listes K)
 - B) CMMRP – Communication
5. **Point sur la négociation**
6. **Modification de la cotisation**
7. **Place à la délégation autre que le MTQ**
 - A) Listes de rappel parallèles – Pépinières du MFFP
 - B) Autres sujets :
 - 1) Prime de remplacement dans une pépinière
 - 2) Temps compensé
8. **Présentation de sentences arbitrales (2)**
 - A) Harcèlement psychologique
 - B) Congédiement injustifié

- 9. **Habit de Signaleur - MTQ**
- 10. **Articles 12 et 15 du Code du travail**
- 11. **Convention collective**
 - A) Cartes de compétence ou qualifications à l'emploi
 - B) GPS dans les véhicules
 - C) Respect du Code de la sécurité routière
 - D) Modification - Directive CVEM II
 - E) CVEM III
- 12. **Suivi – Services essentiels**
- 13. **Varia**
 - A) Proposition Front commun
 - B) Dossier des Patrouilleurs
 - C) Conseiller spécial pour les Ouvriers

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

Le confrère NORMAN PARADIS fait la validation des personnes titulaires d'une délégation officielle.

26-FO-02-P- 13 Il est proposé par le confrère YVAN LAROCHELLE
Appuyé par le confrère YVON LEVERT

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle. (Voir à l'annexe « A », la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle).

Les confrères JACQUES JULIEN, NICOLAS LEDUC-LAFANTASIE et PATRICK LÉTOURNEAU sont absents

PROPOSITION ADOPTÉE

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le confrère NORMAN PARADIS fait la lecture de l'ordre du jour.

26-FO-02-P- 14 Il est proposé par la consœur ROXANNE ST-PIERRE
Appuyé par la consœur CYNTHIA LANGLOIS

Que l'on adopte l'ordre du jour du présent Forum avec les modifications suivantes : on ajoute les points 7. B1) Prime de remplacement dans les pépinières, 7. B2) Temps compensé, 13. A) Proposition Front commun, 13. B) Dossier des Patrouilleurs et 13. C) Conseiller spécial pour les Ouvriers.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU FORUM DU 20 NOVEMBRE 2014

26-FO-02-P- 15 Il est proposé par le confrère LUC CREVIER
Appuyé par le confrère ALAIN DUMONT

Que l'on approuve le procès-verbal du Forum Ouvriers tenu le 20 novembre 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. SUIVIS DU DERNIER FORUM

A) 200 postes (Listes K)

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE explique que ces 200 postes proviennent de la dernière convention collective; une entente avec le Conseil du trésor que le ministère des Transports allait octroyer 200 postes ouvriers. Le SFPQ a finalement reçu une liste de 169 postes nommés et, après vérification et un engagement de cette convention collective, un suivi reste à faire sur les 31 postes qui restent.

Les listes K sont issues de concours, au début des années 2000, pour obtenir un poste permanent dans le monde ouvrier. Comme le MTQ n'avait pas respecté les listes K, à certains endroits, lors de l'octroi des 169 postes, le Syndicat a pu faire nommer six (6) personnes, suite aux griefs qu'elles ont déposés lorsque l'employeur avait nommé des gens dans le même corps d'emploi qu'eux.

B) CMMRP – Communication

Le confrère MAXIME DÉSY fait une présentation PowerPoint sur le CMMRP ministère des Transports; un comité paritaire qui discute uniquement de problématiques de l'ensemble des régions. Le CMMRP ministère des Transports a un très grand nombre d'ouvriers et il est à double accréditation, donc 6 représentants : les représentants Ouvriers sont : Luc Crevier, Rémi Maheux et Mario Tousignant et les représentants Fonctionnaires sont : Serge Charron, Louise Lamy et Annie Poirier. Le confrère CHRISTIAN DAIGLE ajoute les représentants Ouvriers pour les différents ministères. Michel Houle et Émilien Bouchard au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, René Harvey et Cynthia Langlois au ministère de la Sécurité publique, Patrick Létourneau au Centre de services partagés du Québec, Benoît Collin, Jacques Parent, Francis Bergeron et Daniel Carrier au Centre de gestion de l'équipement roulant. On peut communiquer avec le CMMRP du ministère des Transports via la structure syndicale : cmmp.transports@gmail.com, pour bien connaître les réalités dans l'ensemble des régions du Québec.

À ce moment-ci, la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, intervient pour donner les résultats de la Tourée de consultation à l'Agence du revenu sur les votes de grève. Avec un taux de participation à 32 %, les membres ont voté en faveur de 10 jours de grève à 88 %. Le Front commun sera en tournée de consultation, en septembre, et le Conseil de négociation Ouvriers décidera donc du mandat à donner. La semaine dernière, le Front commun a demandé la médiation à toutes les tables. Les services essentiels devraient être déposés à la fin de juin; il ne restera donc que les mandats. Elle rappelle que c'est important de voter pour leur avenir et leurs conditions de travail.

La consœur LINA CHIASSON invite les confrères RÉMI MAHEUX et LUC CREVIER à expliquer brièvement les sujets discutés au CMMRP du 8 juin. Il y aura une commande ouverte pour les nouveaux uniformes et les ouvriers qui font de la surveillance routière pendant au moins 6 mois. Aussi, en projet pilote, les ouvriers devraient avoir le droit d'utiliser le courrier électronique. Pour l'implantation de SAGIR, la prérogative revient à chacune des DT pour que les ouvriers y aient accès. Les prochaines rencontres du CMMRP sont prévues les 24 septembre et 3 décembre 2015, les 11 février, 17 avril et 9 juin 2016.

26-FO-02-P- 16

Il est proposé par le confrère NORMAN PARADIS
Appuyé par le confrère ALAIN POITRAS

Que l'on mette un point statutaire de présentation à l'ordre du jour des prochains Forums pour tous les CMMRP.

PROPOSITION REJETÉE

5. POINT SUR LA NÉGOCIATION

6. MODIFICATION DE LA COTISATION

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE mentionne que les points 5 et 6 seront traités en même temps.

Le point sur la négociation a été mis à l'ordre du jour, car il n'y aura pas de Conseil de négociation, le 17 juin prochain. La présente instance n'est pas un Conseil de négociation, on ne peut donc pas traiter de la négociation à cette instance-ci. Le confrère CHRISTIAN DAIGLE présente une personne qui siège aux deux (2) comités de négociation, la consœur LUCIE TESSIER, conseillère au Service de la recherche et de la défense des services publics.

Sur la modification de la cotisation, le confrère CHRISTIAN DAIGLE signale qu'avant la dernière tournée, lors du Conseil de négociation, les ouvriers se sont votés 40 \$/jour pour se donner les moyens de se faire un fonds pour les jours de grève. Le débat reviendra, la semaine prochaine, et il pourrait y avoir un vote pour hausser l'indemnité à 100 \$/jour. Les ouvriers ont une semaine pour prendre le pouls de leurs membres avant de revenir débattre et voter sur une nouvelle proposition.

7. PLACE À LA DÉLÉGATION AUTRE QUE LE MTQ :

A) Listes de rappel parallèles – Pépinières du MFFP

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE invite le confrère MICHEL HOULE à présenter son point quant aux listes de rappel parallèles; il déplore le fait que les gens ne travaillent pas suffisamment de temps dans l'année pour être éventuellement nommé saisonnier dans quelques pépinières.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE indique qu'il y a des banques de rappel dans les pépinières, mais des personnes sont réticentes aux recours, donc il faut aller à la Table de négociation pour s'assurer de stabiliser les banques de rappel et empêcher le patronage.

B) Autres sujets :

1) Prime de remplacement dans une pépinière

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE nous explique que les ententes maison ne peuvent pas être cautionnées. Il faut écrire, documenter et dénoncer des situations difficiles aux représentants régionaux qui les transmettront au Service des recours.

2) Temps compensé

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE rappelle qu'il est important de savoir à l'avance et demander à mettre à l'ordre du jour des sujets auxquels des représentants du SFPQ peuvent être présents pour répondre spécifiquement. Le syndicat ne peut empêcher les gens de prendre du temps compensé quand ils y ont droit par leur convention.

8. PRÉSENTATION DE SENTENCES ARBITRALES (2)

Les confrères HENRI GAILLARD et JULIEN MARQUIS nous présentent deux (2) sentences arbitrales.

A) Harcèlement psychologique

Le confrère HENRI GAILLARD, conseiller au Service des recours et des relations de travail, présente le cas d'une travailleuse qui a déposé une requête pour contester une décision par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), à la suite d'une révision administrative. Sa requête a été accueillie; elle a effectivement subi une lésion professionnelle et a eu droit aux prestations prévues. Ce n'est cependant pas habituel comme décision.

B) Congédiement injustifié

Le confrère JULIEN MARQUIS, coordonnateur au Service des recours et des relations de travail, présente le cas d'une travailleuse auquel un grief s'est fait, à la suite d'un congédiement pour insubordination. L'arbitre a annulé le congédiement puisque la travailleuse n'a pas fait preuve d'insubordination, elle n'a pas refusé volontairement d'obéir à des directives de rentrer au pays pour se soumettre à une expertise, car elle se trouvait dans un état de dépression majeure en proie à des crises de panique compromettant son voyage en avion.

| |
|--|
| Ajournement à 12 h 10 Reprise des travaux à 13 h 40 |
|--|

9. HABIT DE SIGNALEUR – MTQ

Le confrère GUILLAUME MAHEUX donne des informations générales sur les habits de signaleurs fournis par le ministère. Les normes sont surtout pour la visibilité et c'est au Comité de santé et de sécurité du travail d'évaluer chaque situation et condition pour le choix de l'équipement selon la réglementation. Le confrère CHRISTIAN DAIGLE intervient pour rappeler qu'il existe une application PSST en matière de prévention en santé et sécurité du travail, une initiative du SFPQ pour ses membres.

10. ARTICLES 12 ET 15 DU CODE DU TRAVAIL

Le confrère RONALD COQUELIN expose en PowerPoint les recours selon les articles 12 et 15 du Code du travail. Il mentionne que les articles 12, 13 et 14 s'appliquent principalement, lors des périodes de négociation et les articles 15, 16 et 17, pour les recours. Faire attention de toujours consulter les représentants syndicaux avant de déposer un recours.

11. CONVENTION COLLECTIVE

A) Cartes de compétence ou qualifications à l'emploi

Les confrères RONALD COQUELIN et CARL OUELLET répondent à des questions concernant le renouvellement de cartes de compétence. Cette année, avec la nouvelle directive, les patrouilleurs doivent renouveler leur carte de secouriste général à leurs frais et en passant par un organisme accrédité. Il en est de même pour les électriciens et d'autres corps d'emplois devant détenir un certificat de qualification reconnu par des autorités compétentes et aussi les payer personnellement.

B) GPS dans les véhicules

Les confrères RONALD COQUELIN et CARL OUELLET demandent d'être prudents avec les véhicules de fonction, car il y a des lectures GPS qui enregistrent et transfèrent tous les déplacements et les vitesses dans une base de données chaque minute. On donne des mesures disciplinaires, car les employeurs ont maintenant des preuves des déplacements.

C) Respect du Code de la sécurité routière

Les confrères RONALD COQUELIN et CARL OUELLET rappellent qu'il est important de respecter le Code de sécurité routière dans le but d'assurer une utilisation sécuritaire et éthique des véhicules mis à la disposition des travailleurs. Le MTQ est strict et ne permet aucun écart quant au Code de la sécurité routière, étant donné qu'il ne possède aucun véhicule d'urgence.

D) Modification – Directive CVEM II

Le confrère CARL OUELLET mentionne que la modification touche deux (2) classes d'emplois et explique le détail et l'application de cette nouvelle directive.

E) CVEM III

Le confrère CARL OUELLET explique que cette classe concerne les conducteurs de véhicules et d'équipements mobiles ayant 10 000 livres de «poids brut véhiculé» (PBV) et plus.

12. SUIVI – SERVICES ESSENTIELS

Le confrère ROBERT LESPÉRANCE explique qu'un travail exhaustif a été fait au niveau des services essentiels en regardant les anciennes ententes. Le confrère CHRISTIAN DAIGLE précise que toute personne qui a une fonction syndicale ne sera pas dans les services essentiels parce qu'elle est appelée à travailler pour la grève si jamais elle était déclenchée.

13. VARIA

A) Proposition Front commun

Le confrère MICHEL HOULE avise qu'il déposera une proposition au Conseil syndical du 12 juin.

B) Dossier des Patrouilleurs

Le confrère GINO FORTIN dit qu'il y aurait une volonté de bonifier le corps d'emploi des patrouilleurs. Le confrère CHRISTIAN DAIGLE précise que certains patrouilleurs croyaient effectuer des tâches non conformes et des griefs furent déposés. Malheureusement, un des griefs a été perdu et le dossier est clos. Il n'y a aucune volonté pour l'employeur de travailler la classification de ces gens. Il reste, par contre, du travail à faire au niveau de la santé et de la sécurité du travail.

C) Conseiller spécial pour les Ouvriers

Le confrère GILLES TREMBLAY avise également qu'il déposera sa proposition au Conseil syndical du 12 juin.

L'ENSEMBLE DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR AYANT ÉTÉ DISCUTÉ, À 16 H 50, LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ANNONCE LA LEVÉE DE LA SÉANCE DU FORUM OUVRIERS.

Remerciements

Nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont présenté certains des points à l'ordre du jour et qui ont aussi collaboré à la rédaction du présent procès-verbal.

Christian Daigle
Vice-président national
Responsable du Forum Ouvriers

Documents officiels du Forum Ouvriers [26-FO-02] :

- Ordre du jour (amendé)
- Autres documents :
 - Recours selon les articles 12 et 15 du Code du travail
 - Tableau de suivi des suggestions
 - Addenda du procès-verbal du Forum Ouvriers du 20 novembre 2014
 - 2 sentences arbitrales :
 - Dossier de lésions professionnelles, par Henri Gaillard, conseiller au Service des recours et des relations de travail
 - Dossier de congédiement pour insubordination, par Julien Marquis, coordonnateur au Service des recours et des relations de travail